

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.07.01 Convocation du 18.07.2001

Compte rendu affiché 30 juillet 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : : TARIFS de la
GARDERIE PERISCOLAIRE**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	28

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND, DESVIGNES, M. BOUREZG, Mme LABASOR

Absents représentés : M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mlle VEYRIER par M. POINT - Mme BROSSARD par Mme GLATARD, - Mme MARMONIER par M. FAURE - Mme ZUILI par M. OLLIVIER - M. FERNANDES par M. CHATUT - Mme PERRIN par Mme BOUHEY - Mlle MILLET par Mme LABASOR - M. BELLOT par M. BOUREZG.

Absent excusé : M. MACHURAT.

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que la Ville met en place chaque année un transport scolaire et une garderie périscolaire, services destinés à faciliter dans l'intérêt des enfants, les relations des familles avec l'école.

Elle demande au Conseil Municipal son accord pour ouvrir, à compter de Septembre 2001, un service de garde périscolaire à l'Ecole du Centre.

Elle invite à examiner les tarifs suivants qui entreront en vigueur dès la prochaine rentrée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat Enfance,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services municipaux périscolaires en vue de la rentrée 2001-2002,
- Adopte les tarifs suivants :



Tarifs au 01.09.2001	Francs	Francs	Euro
Garderie Périscolaire (<i>jeune enfant neuvillois</i>) *par jour et par famille	10,00	11,48	1,75
Garderie Périscolaire (<i>jeune enfant non neuvillois</i>) *par jour et par famille	15,00	16,40	2,50
Transport scolaire (<i>trajet complet</i>) *par mois et par enfant	56,00	57,40	8,75
Transport scolaire (<i>trajet complet - tarif réduit</i>) *par mois et par enfant	46,50	47,56	7,25
Transport scolaire (<i>2 trajets/jour</i>) *par mois et par enfant	39,00	40,01	6,10

- Dit que le tarifs de la garderie périscolaire s'appliquera également au Service de garde d'enfants mis en place à compter de septembre 2001 à l'Ecole du Centre,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 juillet 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 20 août 2001
- de la publication le 20 août 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 août 2001